

Protocole disciplinaire

"Concentration Club de soccer Venturi"

2025-2026

Nom de l'élève athlète : Fabrice Lavoie

Groupe : Chicoutimi #1

Manquement(s) :

- ☐ oubli d'équipement
- ☐ effort insuffisant / manque de motivation
- ☐ non-respect des consignes et exigences de l'entraîneur dans le gymnase ou le vestiaire
- ☐ utilisation d'un cellulaire
- ☐ absence ou retard injustifié ou non motivé
- ☐ Perte de temps subie au groupe

Manquement(s) grave(s) :

- ☐ violence verbale envers éducateur ou autre élève
- ☐ violence physique envers éducateur ou autre élève
- ☐ dénigrement / intimidation envers éducateur ou autre élève
- ☐ Manque de respect éducateur ou autre élève
- ☐ Comportement dangereux (botter ballon, fermer lumières, lancer objet, etc.)
- ☐ Autre situation problématique
- ☐ Commentaire de l'éducateur :

Conséquence :

- ☐ Avertissement
- ☐ Niveau 1 : rencontre élève-athlète seul avec l'entraîneur
- ☐ Niveau 2 : Parents avisés du comportement fautif
- ☐ Niveau 3 : Le directeur technique rencontre l'élève athlète ainsi que ses parents.
- ☐ Niveau 4 : On prévient les parents que le joueur est suspendu de la concentration soccer pour une durée déterminée par les entraîneurs. La réintégration peut être sous conditions.
- ☐ Niveau 5 : Le joueur est expulsé de la concentration soccer.

⇒ Après 3 manquements = automatiquement conséquence de niveau 2.

⇒ Après 5 manquements = automatiquement conséquence de niveau 4 (suspension).

⇒ Si un manquement GRAVE = automatiquement conséquence de niveau 4 (suspension).

***Aucun remboursement ne sera consenti par le club "Venturi" pour cause de suspension partielle ou renvoie définitif !**

Léo Le Dantec

Responsable Administratif -